

Compte rendu de la CAPD de jeudi 3 décembre 2015

Par les délégué-e-s des personnels du SNUipp/FSU de l'Oise

1. Départs en stage de formation continue :

Les inscriptions se sont déroulées du 14/09 au 11/10, les candidat-e-s avaient la possibilité de faire 3 vœux sur les 19 modules proposés. Les 242 demandes ont été classées selon le barème (AGS moins le nombre de jours de stage déjà effectués). 4 stages ont dû être annulés par manque de candidatures. En fonction des possibilités, les collègues concerné-e-s se verront proposer de rejoindre le même stage mais sur un autre lieu. En revanche, en raison d'un grand nombre de demandes, d'autres stages seront dédoublés.

Bilan : 183 collègues partent en stage sur les 242 demandes soit 75.62%. 140 collègues participeront à un stage, 37 à deux stages et 6 à 3. 59 collègues ayant émis des vœux-ne sont pas retenus. Le nombre de journées stagiaires au PDF est cette année de 15 533,5 contre 22 969 en 2014 et 20 000 en 2013.-Les candidatures individuelles concernent 885 collègues (soit 5,70% du dispositif) contre 1377 (6,18%) en 2014. Cette diminution est expliquée par l'IA-DASEN par la suppression de 7084 journées stagiaires pour les PES. L'IA-DASEN informe que les enseignant-e-s pourront consulter les résultats sur GAIA.

Le SNUipp-FSU de l'Oise soulève plusieurs questions :

- le manque de candidats pour certains stages et la pertinence de l'offre.
 - la multiplication en plus de stages à public désigné au détriment des stages à candidatures individuelles.
 - les animations pédagogiques ne devraient pas relever de la formation continue ; il est également intervenu sur
 - la place de plus en plus importante accordée à la récente formation ouverte à distance (FOAD) via la plate forme m@gistère; qui représente près de la moitié des actions de la formation, ce que le SNUipp-FSU dénonce :
- Le SNUipp-FSU a informé dès la fin de la CAPD les collègue-s syndiqué-e-s de leur départ ou non en FC.

2. Promotions 2015-2016 :

Rappel des éléments du barème : pour les PE : AGS au 31/08/2015 + note au 31/08/2015 et pour les Instituteur-trice-s AGS au 31/12/2015 + note au 31/10/2015. Il y a un correctif de note en cas de note pédagogique trop ancienne : 1 point (note datant de 4 et 5 ans); 1,5 points (note entre 5 et 6 ans); 2 points entre 6 et 7 ans et 2,5 points entre 7 et 8 ans. Un-e collègue n'a pas de sans note se voit attribuer une note par défaut en fonction de son échelon : 10 pour les échelons 1 et 2 ; 11 pour les échelons 3 et 4 ; 12 pour les échelons 5 et 6 ; 12,5 pour les échelons 7 et 8 ; 13 pour les échelons 9, 10 et 11 (voir e-promotions.snuipp.fr/60).

Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler ses revendications en matière d'avancement :

- Accès-à de tous-tes les enseignant-e-s à l'indice terminal du corps soit 783 ;
- Reconstruction de la grille avec l'intégration de la hors classe dans la classe normale et la création d'un échelon supplémentaire accessible à tous-tes et passage au rythme d'avancement le plus rapide pour tous-tes ;

Reliquats 2014-2015 :

- pour les PE, deux promotions supplémentaires sont attribuées grâce aux reliquats de l'année précédente au Grand Choix au 11^{ème} échelon et 3 promotions supplémentaires sont accordées au Choix.
Reste un reliquat de 0,3 au GC et 0,86 au C pour les promotions 2016-2017 ;
- pour les instituteurs-trices, sont attribuées une promotion supplémentaire au Choix et une au Mi-Choix.
Reste un reliquat de 0,20 au C et 0,10 au MC;

Le SNUipp-FSU de l'Oise est intervenu sur :

- l'avancement des Directeurs-trices d'application (réponse nous sera donnée lors de la CAPD de jeudi 10 décembre 2015) ;
- des erreurs de barèmes rectifiées suite à notre intervention ;
- la situation des collègues qui attendaient leur note et/ou leur rapport d'inspection depuis plusieurs mois (situation de la circonscription de Méru par exemple) ;
- la situation des collègues détaché-e-s dans le second degré ;

Les tableaux d'avancement ci-contre indique le barème du dernier promu de l'année 2015-2016.

Avancement des Instituteurs

Promotion à l'échelon	Choix	Mi choix
9	x	31,333
10	x	x
11	40,206	x

Avancement des Professeurs des écoles

Promotion à l'échelon	Grand choix	Choix
5	15,000	x
6	19,000	18,375
7	23,500	22,500
8	27,000	26,500
9	32,000	33,494
10	44,894	38,500
11	52,408	49,653

3. Modules nationaux ASH :

Le SNUipp-FSU a demandé, comme depuis plusieurs années, la tenue d'une CAPD qui permette de traiter ces candidatures et a dénoncé le flou dans lequel les candidatures devaient être remontées, l'absence d'une circulaire académique et le manque d'information pour les personnels. Deux collègues de l'Oise partiront en formation.

Questions diverses :

▪ **SNUipp** : Avancement à la hors classe oublié pour une collègue suite à une erreur de barème ; **IA** : cette situation devrait être régularisée et le MEN devrait prendre un moyen supplémentaire pour la campagne 2016 ;

▪ **SNUipp** : État du non remplacement et du nombre de ZIL bloqué-e-s sur des congés longs ; **IA** : 0,7% de classes non remplacées sur le mois de septembre ; 66,5 ZIL sont déjà placé-e-s sur des congés longs et 13 ZIL sont sur des postes vacants ;

▪ **SNUipp** : La liste des personnels contractuel-le-s et leur lieu d'affectation dans le département ; la date de fin du contrat ; la rémunération ; le recrutement et le suivi de formation ; **IA** : 14 collègues sont recruté-e-s sur des contrats de droit privé en tant qu'enseignant-e-s du premier degré dans l'Oise. Le département a l'autorisation de recruter à hauteur de 25 collègues. La période d'essai est d'un mois. Sur 14 contractuel-le-s, 7 l'étaient déjà en 2014 – 2015. Le critère de recrutement est le master 2 ; mais il est possible de recruter jusqu'à la licence 3 ; la DSDEN recherche des supports à proximité du lieu de vie des contractuel-le-s.

▪ **SNUipp** : Une clarification des réunions de « Conseil Ecoles Collège (CEC) » : cadre réglementaire, réunions préparatoires, possibilité de défalquer les 6h de CEC sur les 108h ; **IA** : une réponse sera communiquée lors de la CAPD de jeudi 10 décembre ;

▪ **SNUipp** : Réactualisation de la note bloquée à 19,5 pour l'avancement à la hors classe ; **IA** : pas de réponse pour le moment, à suivre lors d'une prochaine CAPD ;

▪ **SNUipp** : CAFIPEMF 2015, nombre de candidat-e-s et liste des reçu-e-s à cette dernière session ;

▪ **SNUipp** : question des allègements de service ; demande de communication des quotités réelles et d'un éventuel reliquat ; **IA** : un calcul précis sera effectué, mais il est difficile de se projeter ;

▪ **SNUipp** : Droit individuel à la formation, le SNUipp est intervenu sur une éventuelle interprétation particulière du texte national dans notre département ; **IA** : confirme que seules les périodes de formation durant les vacances comptent. Le SNUipp dénonce cette lecture restrictive des textes et portera cette question au niveau académique.

▪ **SNUipp** : Date du jury académique intermédiaire et collègues concerné-e-s ; **IA** : analyse des dossiers au niveau départemental le 19 janvier 2016 ; la date du jury académique n'est pas encore fixée ; 19 collègues sont concerné-e-s dans l'Oise : 4 FSR et 15 FSA ;

▪ **SNUipp** : situation des stagiaires PES 2015-2016, des collègues en renouvellement de stage ou prolongation de scolarité en difficulté ; demande de précisions sur les réponses apportées à nos collègues en difficulté et le nombre de collègues mis en alerte. **IA** : dans un premier temps l'aide est apportée par l'équipe de circonscription ; les collègues sont ensuite convoqué-e-s à l'ESPE ; pour le moment trois collègues sont en procédure d'alerte.

▪ **SNUipp** : Simplification administrative des collègues directrices-teurs ; demande de transmission du protocole transmis ; **IA** : réponse lors de la prochaine CAPD.